SSOAR

Open Access Repository
www.ssoar.info

Urbanisation de la metropole abidjanaise et la mise en minorite des autochtones Ebrie

Oura, Raphaël Kouadio

Veröffentlichungsversion / Published Version
Zeitschriftenartikel / journal article

Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:
Oura, R. K. (2013). Urbanisation de la metropole abidjanaise et la mise en minorite des autochtones Ebrie. *Cinq Continents*, 8, 150-168. https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-382929

Nutzungsbedingungen:
Dieser Text wird unter einer CC BY-NC-ND Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell-Keine Bearbeitung) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier:
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.de

Terms of use:
This document is made available under a CC BY-NC-ND Licence (Attribution-Non Comercial-NoDerivatives). For more Information see:
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0

gesis
Leibniz-Institut
für Sozialwissenschaften

Mitglied der
Leibniz-Gemeinschaft

CINQ CONTINENTS
REVUE ROUMAINE DE GEOGRAPHIE

Volume 3 / Numéro 8
Hiver 2013
ISSN: 2247 - 2290
p. 150-168

URBANISATION DE LA METROPOLE ABIDJANAISE ET LA MISE EN MINORITE DES AUTOCHTONES EBRIE

Raphaël Kouadio OURA

Docteur en Géographie
Chercheur au Centre de Recherche pour le Développement (CRD)
Université Alassane Ouattara / Côte d'Ivoire
ouranien@yahoo.fr

Contents:

1. INTRODUCTION 152
2. LA MISE EN MINORITE DE L'ETHNIE EBRIE SUR SA TERRE, ABIDJAN 154
3. LA VULNERABILITE DU PEUPLE EBRIE 154
4. ABIDJAN PRESENTE DES OPPORTUNITES AUX EBRIE 159
5. LES STRATEGIES DEVELOPPEES PAR LA POPULATION FACE AUX MENACES DE LA METROPOLE 164
6. CONCLUSION 167
7. REFERENCES 167

Cite this document:
Oura, R.K., 2013. Urbanisation de la metropole abidjanaise et la mise en minorite des autochtones Ebrie. *Cinq Continents* **3** (8): 150-168 [Available online]| URL : http://www.cinqcontinents.uv.ro/3/3_8_Oura.pdf

Urbanisation de la metropole abidjanaise et la mise en minorite des autochtones Ebrie

Raphaël Kouadio Oura

Urbanisation de la metropole abidjanaise et la mise en minorite des autochtones Ebrie. Née de la disparité des richesses entre espaces habités, la migration accompagne la vie des hommes. Elle a pris une proportion considérable au point où l'autochtonie prend un sens de plus en plus flou dans les grandes villes surtout dans les métropoles africaines. Si en Côte d'Ivoire, on identifie encore Adzopé, Bonoua, Ferké, etc. respectivement comme des villes des autochtones Attié, Abouré, et Sénoufo, ce n'est pas le cas d'Abidjan où la notion d'autochtone semble échapper au peuple Ebrié qui tend à se fondre dans la grande masse de migrants. Le flux est d'autant plus important que sa population est passée de 300 000 habitants en 1950 à plus de 2 877 948 d'habitants pour seulement 98 285 habitants d'autochtones Ebrié (INS, 1998). En représentant 3,41% de la population totale d'Abidjan, ce peuple est ainsi mis en minorité dans un monde moderne où la concurrence est de règle. L'avancée démesurée de la métropole a un réel impact sur ce peuple qui semble maintenant désarmé.

Mots-clé : migration, urbanisation, autochtone Ebrié, minorité, métropole.

Urbanization of the Abidjad metropolis and the autochthon minority of Ebrie population. Migration is a phenomenon stemming from wealth inequalities within inhabited areas. It goes hand in hand with human life. This phenomenon has witnessed such a growth that the notion of autochthony is increasingly blurred in big cities, especially in African cities. If in Côte d' Ivoire, we still identify Adzopé, Bonoua, and Ferké etc. respectively as Attie, Aboure and Senufo's cities, this is not the case of Abidjan, where the Aboriginal concept seems to escape Ebrié people who tend to merge with migrants. The migration flow is so important that its population has increased from 300,000 in 1950 to more than 2,877,948 inhabitants with only 98,285 inhabitants for Ebrié Aboriginal people (NIS, 1998). Representing 3.41% of the total population of Abidjan, this people has become a minority people in a modern world where competition is the rule. The disproportionate extension of the metropolis has a real impact on this people which now seem disarmed.

Keywords: migration, urbanization, Ebrié Aboriginal, minority, metropolis.

1. INTRODUCTION

En Côte d'Ivoire comme partout en Afrique, les territoires restent marqués par des morcellements en aires culturelles voire ethniques auxquelles dépend la compréhension de certains phénomènes. Chaque peuple s'identifie par un caractère propre sur un territoire qui lui est reconnu comme sien, comme espace d'origine. C'est par cet espace que tout individu de cette communauté se réalise. La terre est la propriété sur laquelle il exerce son pouvoir d'autochtone et décide de sa gestion, pour la perpétuation de la communauté d'une génération à une autre. Ce droit de gestion témoigne de la nécessité pour chaque peuple de jouir en tout temps du droit d'existence. En somme, l'autochtonie est d'autant plus importante qu'elle permet la structuration de l'identité : le village d'origine est le lieu de référence et de ressourcement. Mais, les droits des autochtones sont ces dernières années, bafoués par la loi de l'immigration,

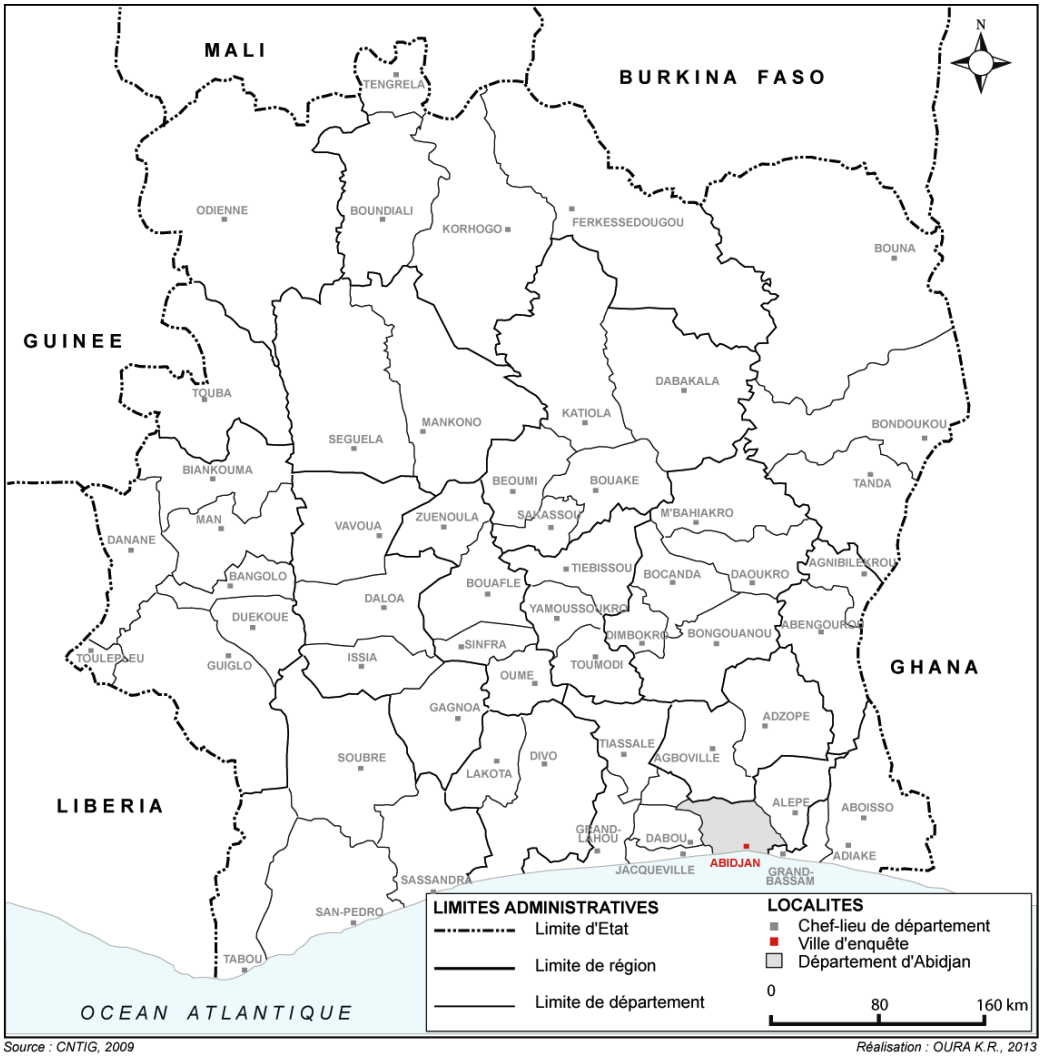

Source : CNTIG, 2009 *Réalisation : OURA K.R., 2013*

Figure 1. Localisation de l'espace d'étude, Abidjan

facteur indéniable de l'urbanisation. Avec les problèmes urbains actuels, le citadin retourne à « la source », à son lieu de recueillement. Que dire des villages très tôt ″fondus″ dans la vile, sous l'effet de la métropolisation?

Le développement d'Abidjan sur le territoire des Ebrié (Figure 1) transforme non seulement ceux-ci en minorité, mais elle les prive de tout lieu de référence et de ressourcement ; plus Abidjan se développe, plus la perte de l'autochtonie s'accentue. « Abidjan s'est développée sur le territoire de l'ethnie Ebrié et comprenait seulement, au début du siècle, quelques villages au bord de la lagune. Lorsqu'elle devient la capitale ivoirienne en 1934, la ville ne comptait que 17 000 habitants » [1].

La mise en minorité des Ebrié date donc de 1934. La métropolisation confronte les Ebrié à un double choc. Il y a d'une part, l'économie de marché et l'individualisation urbaine. D'autre part, il y a la perte d'une sécurité culturelle et la perte d'un moyen (surtout la terre) pour s'adapter à la situation nouvelle. Pourtant, leur ouverture très tôt sur l'occident, leur a permis d'être les premiers bénéficiaires des opportunités qu'offre la capitale. Au regard de ces réalités, certains autochtones se considèrent comme des victimes et d'autres comme des bénéficiaires. En partant sur la base d'une confrontation entre les représentations sociales et la réalité, quelle analyse scientifique pour une meilleure appréciation des rapports entre les autochtones Ebrié et la métropole abidjanaise ?

A l'hypothèse que l'état de minorité a davantage plongé ces autochtones dans la vulnérabilité plutôt que de garantir pleinement leur épanouissement, j'ai voulu mener une réflexion sur cet état de fait. Car, malgré les opportunités que la ville lui présente, ce peuple continue, après un siècle de contact avec la ville, de vivre dans la peur de l'incertitude de demain. Je me suis servi après une recherche documentaire, d'un guide d'entretien adressé aux autorités coutumières, aux responsables de femmes et à la jeunesse de quatre villages Ebrié d'Abidjan : Akouè-Santé, Abobo-Baoulé, Abidjan-Adjamé et Niangon-Lokoua. Un autre guide d'entretien a été enfin adressé à la jeunesse non autochtone, par souci d'une approche comparative. Dans chacun des villages, nous nous sommes en outre rendu dans 40 cours réparties sur les différents quartiers identifiés ; cela pour le recueil d'informations relatives à la typologie des habitats.

L'étude documentaire n'a pas été aisée car la littérature ivoirienne sur la minorité est peu abondante. Ce thème a très peu intéressé les chercheurs et a faiblement été au cœur des débats intellectuels. Quoique le thème ne puisse pas susciter assez d'intérêt, du fait de l'harmonie relative qui règne entre les peuples dans nos villes en dépit de la forte immigration (26% d'étrangers), j'ai voulu partir de ce peuple pour attirer l'attention d'autres chercheurs parce que la question de la minorité s'impose aujourd'hui à toutes les nations du monde comme l'un des effets pervers de la mondialisation. La migration crée de nouvelles cohabitations qui peuvent se faire au détriment de certaines sociétés.

L'étude s'impose à tous, au risque de se faire surprendre par ses effets indésirables. Il faut donc anticiper à partir des peuples soumis davantage au double effet de l'immigration et de l'urbanisation comme c'est le cas ici. C'est pourquoi j'ai voulu contribuer aux recherches sur la minorité en Côte d'Ivoire.

2. LA MISE EN MINORITE DE L'ETHNIE EBRIE SUR SA TERRE, ABIDJAN

« L'urbanisation de la planète se présente depuis la fin du siècle dernier comme un phénomène irréversible… La rapidité et l'ampleur du phénomène lui ont valu des qualificatifs les plus divers : urbanisation ''galopante'', ''effrénée'', ''déferlante '', ''sauvage'' », [2]. Cette urbanisation sauvage entraîne une diminution considérable des présumés autochtones au profit des migrants [2] par exemple les Ebrié en Côte d'Ivoire [1].

Ils représentent au recensement de 1998, 0,6% de la population totale ivoirienne. Avec ces 3 millions d'habitants actuels, Abidjan représente à elle seule plus de 18% de la population nationale et abrite 96% des Ebrié. Malgré ce regroupement dans la métropole, les autochtones ne représentent que moins de 2% du total des Abidjanais, témoin de leur minorité.

De sa proximité à l'aire ethnoculturelle Ebrié, la ville marque une emprise significative sur les Ebrié et leur espace. Depuis 1960, la métropole s'est emparée de 27 villages [3] et plusieurs autres de sa périphérie ne pourront échapper à son diktat spatial. Situés à la périphérie urbaine, ils constituent les sites privilégiés pour les ménages modestes à la recherche de loyers moins onéreux. C'est ainsi que la ville s'est emparée de ces villages. [1] précise que la mise en minorité date des années avant l'indépendance : « Avec l'afflux de migrants provoqué par les grands travaux (chemin de fer, port, canal), la communauté originelle, les Ebrié, se retrouvera assez rapidement minoritaire cédant une partie de ses terres traditionnelles aux nouveaux arrivants dans les années 30 et 50 ». Il a donc suffi 20 ans seulement pour qu'ils deviennent une minorité et vulnérables. En effet, comme le dit [4]: « Le développement économique n'a pas été pour les autochtones, synonyme de progrès sauf à contrario… Les nécessités de ce développement sont les causes de leur dévastation ».

3. LA VULNERABILITE DU PEUPLE EBRIE

Les préjudices dans le cas des Ebrié sont d'ordre spatial, culturel et socio-économique.

L'économie de marché, l'urbanisation et la perte des espaces ruraux

La perte est d'abord spatiale car c'est le premier pas de la ville dans le processus d'empiètement du monde rural environnant. La perte est d'autant plus préoccupante que la gestion de l'espace rural semble échapper aux habitants eux-mêmes, du fait de

profondes modifications imposées par l'urbanisation et la nécessité de développement des activités agricoles. Avec la métropolisation, la communauté a très tôt été soumise à la loi de l'économie de marché. L'agriculture passe de la subsistance à une agriculture commerciale. La minorité témoigne d'avoir développé de grandes exploitations de cacao, de café, de palmier à l'huile, etc. Même le vivier est devenu marchand du fait de la demande des citadins en vivres. Mais, le passage d'une économie traditionnelle de subsistance à une économie de marché, a généré l'émergence de la famille nucléaire [3]. L'agriculture aux alentours de la ville devient donc le premier facteur de destruction du patrimoine forestier. Comme le montre les grandes superficies de jachères autour de la métropole (Figure 2). A cela, s'ajoute le manque de maîtrise d'une gestion saine de la terre.

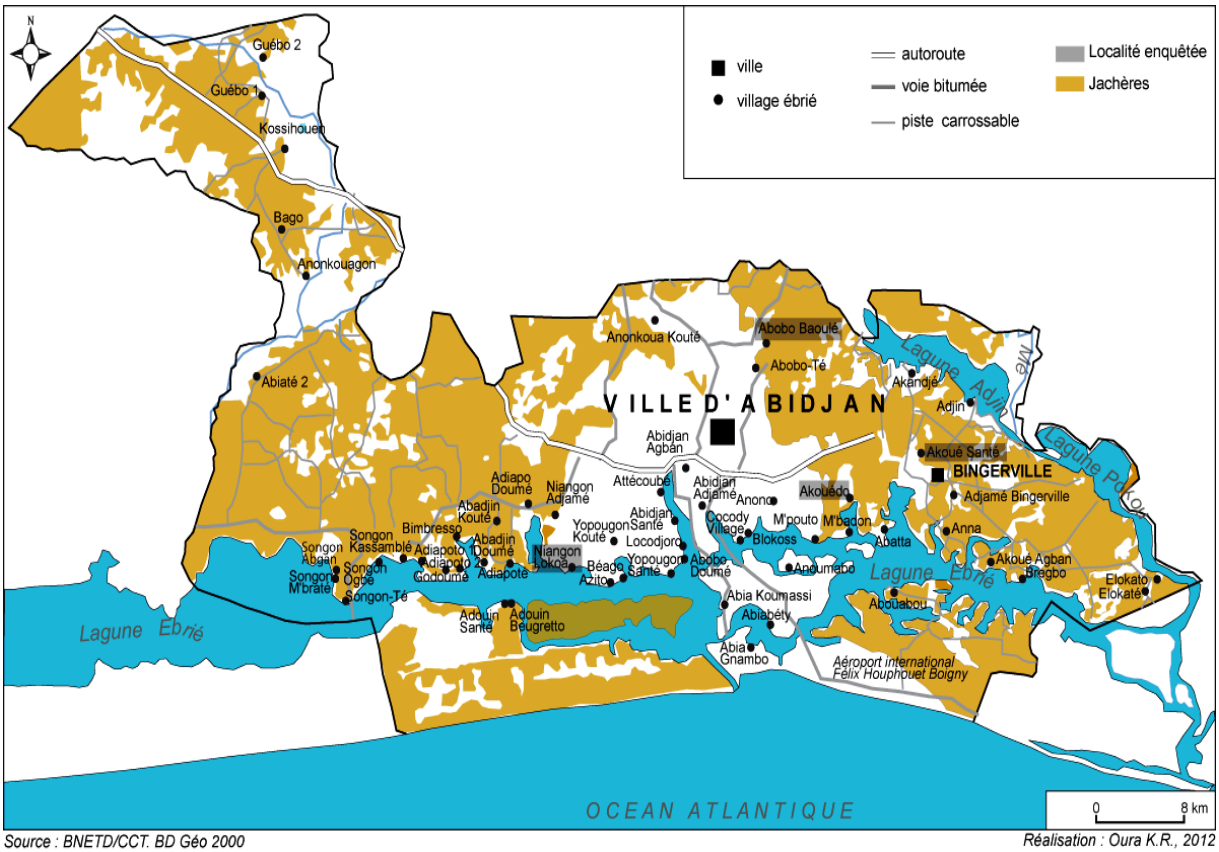

Source : BNETD/CCT. BD Géo 2000 — Réalisation : Oura K.R., 2012

Figure 2. Paysage de jachère à Abidjan et sa banlieue

Cette terre des autochtones a été au départ gérée par l'Etat. « L'Etat distribue des lots soit à des fonctionnaires, soit à des entreprises qui, elles-mêmes, en font bénéficier leurs salariés», [1]. Les natifs d'Abidjan-Adjamé disent avoir cédé assez d'espaces pour les constructions d'équipements sociaux. Cette gestion de l'Etat qui se fait au détriment des villageois, suscite un nouveau comportement chez ceux-ci: « Plutôt que de laisser l'Etat brader tout notre patrimoine, il est important que nous prenions l'entière

responsabilité de gérer notre terre. La gestion foncière doit être notre affaire », explique un chef coutumier de Lokoua.

Mais, le mode de gestion foncière est en même temps modifié. L'Ebrié fait partie du grand groupe ethnique Akan et l'aliénabilité de la terre qui a cours est contraire aux lois coutumières. La terre est un bien de la collectivité et ne doit être en aucun cas, aliéné. Mais pourquoi l'a-t-on mise en vente au point qu'elle se soit raréfiée aujourd'hui ? En effet, la forte demande urbaine en matière de logement a provoqué une surenchère autour du foncier. Dans ce processus d'aliénation, chaque famille décide de la gestion de ses terres dont elle a héritées de ses ancêtres. Avec cette gestion locale suscitée par la rente foncière, la terre est maintenant cédée dans la plupart des villes africaines. Par exemple, à Cotonou, « Le prix au mètre carré varie entre 3000 et 30 000 FCFA. Au fil des années, cette valeur a considérablement évolué. A la périphérie, une parcelle de 600 m2 vendue à 150 000 F en 1974, vaut aujourd'hui 9 000 000 FCFA. Dans certains quartiers centraux ou ceux du péricentre aisé, la progression est aussi plus spectaculaire : de 700 000 à 15 000 000 CFFA sur la même période », [5]. L'auteur conclut que la compétition foncière qui règne dans la capitale béninoise a tiré à la hausse le prix de l'immobilier.

Quoi qu'inférieurs à ceux que présente l'auteur, les prix du lot à Abidjan, a également connu une hausse. Ici, ils sont tout aussi variables, selon la commune et le quartier. Le prix des 600 m2 est d'environ 2 000 000 de FCFA à Abobo-Baoulé; 5 000 000 à Akouè-Santé, à la périphérie de Cocody et 9 000 000 à son quartier résidentiel de la Riviéra. La flambée des prix de logement concerne l'ensemble des pays africains [6, 1]. Toute cette élévation des prix a accéléré le processus de vente de terrains, provoquant ainsi la perte précipitée des espaces ruraux et naturels. En effet, les constructeurs immobiliers sur ces nouveaux territoires disposent généralement de peu de moyens; ils sont dans l'impossibilité de bâtir des étages, qui économisent l'espace. Les constructions en hauteur sont peu perceptibles à mesure qu'on s'éloigne du centre-ville. Ce phénomène de réduction des ressources naturelles des minorités autochtones à des fins économiques concerne aussi le Cambodge [7]. En Côte d'Ivoire, la perte des ressources terrestres et lagunaires d'Abidjan du fait de cette avancée urbaine va avoir un impact sérieux sur les activités autochtones dont la principale est la pêche.

La restriction de l'espace et la vulnérabilité des Ebrié.

La perte des sources primaires de production dans leurs activités majeures, limite les activités des autochtones. Ils ont abandonné la pêche du fait de la concurrence que leur mènent les ghanéens et togolais. En outre, les eaux ne sont plus poissonneuses. La régression de la richesse faunique de la lagune est confirmée par [3] qui avertit que plusieurs espèces ont disparu à cause de nombreuses agressions écologiques. L'auteur

précise que l'eau était sacrée et les royaumes traditionnels imposaient un code de conduite à respecter scrupuleusement. Si cela permettait la perpétuation des espèces halieutiques, la minorité Ebrié ne maîtrise plus la gestion de ce patrimoine. Finalement, ce peuple surtout la jeunesse n'insert plus la pêche dans les activités économiques locales. La reconversion s'est faite au profit de l'agriculture qui est maintenant menacée par la réduction foncière. La production locale est tellement insignifiante qu'Abidjan est contrainte de faire venir le manioc de l'intérieur du pays.

L'Ebrié devient ainsi un peuple menacé par l'insécurité alimentaire. « Nous sommes obligés de vendre nos terres pour survivre », ont avoué des autochtones. Car les possibilités de la pêche et l'agriculture qui sont la base de l'alimentation se réduisent. Dans ces conditions, elle sera faite de denrées importées. Cela modifie peu à peu le régime alimentaire originel alors que les moyens d'en disposer ne sont plus disponibles pour tous. En outre, quoi qu'ils consomment aujourd'hui quasiment les mêmes aliments que les citadins, les autochtones s'inquiètent de manger des « aliments non naturels ». Selon eux, ils sont désormais exposés à l'insécurité alimentaire du fait de l'utilisation d'intrants dans l'agriculture contrairement à l'aliment produit au village qui ne contient aucun produit chimique. Les habitants de Lokoua évoquent le cas de poissons morts dans la lagune que les enfants ramassent pour la consommation. Dans ce village, les analphabètes confrontés au problème de terre, se sentent moins armés pour répondre à l'appel de la ville dont les modèles culturels supplantent ceux du village [8].

L'influence urbaine au niveau socioculturel

Le milieu rural Ebrié fait face à d'importants bouleversements socio-économiques et culturels. « L'urbanisation a été néfaste pour nous », entend-on dire.

Villages	Typologie des cours			Typologie des habitats				
	CC	CF	CI	Habitat traditionnel	Habitat moderne	Villa	Moyen standing	Haut standing
Akouè-Santè	5	34	1	6	62	5	3	1
Anonkoua-Kouté	8	30	2	00	72	10	3	00
Niangon-Lokoua	14	22	4	3	65	10	4	00
Abidjan-Adjamé	29	10	1	00	45	11	8	3
Total	56	96	8	9	244	36	15	4

CC : Cour commune ; CF : Cour familiale ; CI : Cour individuelle

Tableau 1. Caractéristique des constructions immobilières dans les villages d'enquête

A Adjamé-Abidjan, on déplore le manque d'espace et la faible aération des cours ainsi que le « désordre qui s'est installé dans leur mode de vie ». Cela est expliqué par la cohabitation de certains autochtones avec des étrangers puisque ceux-là mettent en location une partie de leur maison (Tableau 1).

Le tableau met en exergue la forte présence dans ces villages, de cours dites « communes ». Les cours communes, à la différence des cours familiales (ou cours monofamiliales), sont celles qui renferment plusieurs maisons dont les occupants sont issus de familles et origines socioculturelles diverses. Si la présence d'individus non membres des familles Ebrié dans ces cours préalablement destinées aux autochtones s'explique par la mise en location de certaines maisons familiales, il n'en reste pas moins vrai que ces derniers trouvent en ce phénomène, une disparition progressive de l'intimité familiale.

Le cadre de vie n'est plus décent, s'insurge l'un des intervenants. En outre, l'évolution de la ville augmente le coût de la vie. Les habitants sont de plus en plus contraints de tout payer, comme des citadins. Les moyens économiques s'amincissent et la paupérisation s'est installée dans certaines familles villageoises sans qu'ils aient les moyens de s'adapter aux réalités actuelles. La perte des valeurs culturelles est aussi considérable. « La culture implique la langue et la façon de vivre, l'organisation de la parenté et techniques, comme outillages, la nourriture et le vêtement, la manière de penser et de sentir, les interdits et obligations, les pratiques sexuelles, la politesse et les distractions, etc. » [9]. La culture s'effrite et la minorité s'inquiète de perdre sa tradition.

La fête de l'igname pour commémorer la sortie des premières ignames dans les villages ainsi que la célébration du 10è enfant avec le foutou d'igname ont disparu parce que l'igname n'est plus produite. Selon les habitants, les villages étaient sous la protection de la danse guerrière. Pendant cette danse, les femmes ne sortaient pas. Aujourd'hui, comment peut-on les en empêcher avec le modernisme et l'esprit citadin ? Une situation qu'ils jugent difficile et regrettable. La pratique de la langue connaît de profondes mutations. Plusieurs Ebrié refusent de parler leur propre langue. L'école s'acharne à nier les valeurs culturelles et à inciter la masse de divers pays d'Afrique à renoncer aussi volontairement possible à leur identité [10]. Or, la langue est un critère d'identification des peuples autochtones [11]. On assiste à une banalisation de la tradition. « Il y a des religieux qui trouvent que la danse guerrière est diabolique. Comment peut-on gouverner notre village ? S'interrogent les défenseurs de la tradition. [3] fait savoir que « Le poids de la coutume n'a plus réellement de prise sur les autochtones face à l'avancée de la ville… la négation des pratiques coutumières a conduit dans quelques villages, à l'abandon de plusieurs facettes comme la danse guerrière qui constitue l'un des fondements des classes d'âge.». En ce qui concerne l'habillement, il y a des jeunes qui ne savent pas porter un pagne, l'une des spécificités culturelles locales.

Lors des grandes cérémonies, l'habillement recommandé est « le gros pagne ». Certains jeunes refusent le port du pagne qu'ils trouvent dérangeant. Quant aux jeunes filles, elles épousent entièrement le mode vestimentaire citadin au point où la villageoise s'est assimilée à une citadine, a fait remarquer un notable à d'Akouè-Santé.

Les Ebrié s'attachent davantage à la culture occidentale. « La mentalité a beaucoup changé. On est plutôt tenté de copier le modernisme. On est hybride aujourd'hui». Comment appréhendent-t-ils alors l'avenir ? « Notre avenir est sombre… Nous avons vraiment peur de l'avenir… Nous redoutons l'avenir… On est conscient que d'ici 50 ans, on risque de disparaître. De par notre langue surtout.», entend-on dire au sein de la population. De plus, le brassage - de par le mariage - rend davantage vulnérable l'autochtonie puisqu'il se fait aussi au détriment de la minorité. Toutefois, les Ebrié ne sont pas à tout point de vue lésés car la ville est un puissant facteur d'évolution économique, sociale et culturelle des campagnes [3].

4. ABIDJAN PRESENTE DES OPPORTUNITES AUX EBRIE

Cette analyse qui met les villages Ebrié dans une position de vulnérabilité est cependant nuancée par les propos de résidents non autochtones à ces villages et même par certains jeunes autochtones. Ces derniers jugent positifs les effets de leur contact avec la métropole. La civilisation occidentale n'est pas condamnable à tout point de vue, argumentent-ils. Comparés à d'autres minorités, les Ebrié disposent d'assez d'avantages. Les non-autochtones font une comparaison avec les autres villages du pays et pensent qu'Abidjan offre assez d'opportunités. Sinon, qu'est-ce qui attire un nombre si important de migrants ?

L'urbanisation et l'interculturalité chez les Ebrié

De ce qui précède, l'inquiétude des autorités coutumières semble fondée. C'est une inquiétude qui concerne d'ailleurs la plupart des autochtones métropolitains. Partout, la terre est en train de perdre son caractère d'inaliénabilité. Or, c'est elle qui retrace l'histoire et l'identité des peuples. Mais, de l'avis de certains habitants, l'urbanisation présente des avantages qui peuvent compenser les nombreuses pertes qu'elle suscite. L'urbanisation ouvre les peuples autochtones aux autres. Ainsi, malgré la pression démographique, l'acceptation des nouveaux venus par les autochtones devient plus grande: « Ils sont devenus plus tolérants. Avant, ce n'était pas facile pour un étranger de vivre dans un village Ebrié. Aujourd'hui, on est mélangé et ça ne semble pas les gêner », témoignent les non-autochtones. Cela peut être facilité par certains modes de vie urbains. « Chaque ville a ses lieux forts de socialisation: marchés, lieux de culte, hôpitaux et autres fondations sanitaires, écoles, etc. qui sont des espaces publics. Chacun de ces espaces remplit une fonction de mise en relation. On peut les regrouper dans trois

lieux symboliques: le milieu de vie (quartier, maison), le lieu de travail (bureau, atelier) et les lieux de rencontre (marché, cabaret, hôpital, etc.) » [9]. En outre, le contact très tôt avec l'occident, a réduit par rapport à certains villages de l'intérieur, le niveau de résistance des Ebrié à l'implantation d'infrastructures: « Les différences ne résultent pas seulement de l'effet de l'Etat, mais aussi du comportement des populations. Celui-ci est lui-même déterminé par plusieurs facteurs, le niveau de vie, le niveau d'urbanisation, les facteurs sociaux culturels qui poussent plus ou moins vers la scolarisation » (Atlas des Populations et des Equipements, 2007). Aussi, le contact avec les autres peuples ne s'est pas forcément fait au détriment de la culture autochtone.

L'urbanisation et son impact positif sur la culture autochtone

De l'avis de certains jeunes, certaines pratiques traditionnelles ne répondent plus aux réalités du monde actuel. Ils saluent avec la venue de l'église et de l'urbanisation, la disparition de certaines pratiques fétichistes. Ils n'apprécient pas par exemple qu'on demande aux femmes de se cacher en pleine journée, lors de la sortie de certains masques. « Tout n'est pas nécessairement bon dans une culture. Nous avons pu garder l'essentiel du notre, les aspects positifs. Toutes les cultures du monde sont appelées à connaître les mêmes sorts, de toutes les façons. Nous n'avons plus le choix, nous devons chercher à préserver l'essentiel. Toutes nos fêtes traditionnelles se terminent toujours par des réjouissances populaires », s'est ainsi justifié le responsable des jeunes de Lokoua. A Abobo-Baoulé, c'est la fanfare qui est citée comme l'exemple culturel détenu de l'occident: « Dans ce pays, la fanfare que nous jouons est devenue un produit de marque de l'Ebrié. On est identifié par cela et on en est fier ». Du point de vue alimentaire, l'autochtone a préservé le régime alimentaire principal. L'attiéké (semoule de manioc) dont les femmes autochtones détiennent la spécialité de la production, est devenu la nourriture de tous les abidjanais. En ce qui concerne le vêtement, les non-autochtones précisent que cette influence occidentale s'est étendue aux autres peuples. La situation des autochtones et leur minorité géographique n'expliquent pas seules, cet état de fait. Pour une bonne appréciation de l'influence urbaine sur les Ebrié, faisons appel à d'autres facteurs de développement. Contrairement aux Ebrié, les peuples de l'intérieur se plaignent de ne pas bénéficier d'infrastructures pour leur développement. Le manque d'infrastructures et d'accès aux services de santé et aux systèmes d'éducation appropriés, aggravent la marginalisation et l'appauvrissement de certains peuples [12]. Selon [12], le faible niveau d'alphabétisation et les mauvaises conditions de santé constituent par exemple le défi majeur auquel sont confrontées les populations autochtones du Niger. L'absence d'infrastructures de base représente une menace quotidienne sur les moyens d'existence et la survie dans la région de l'autochtonie Ogoni [13].

Les Ebrié jouissent des nombreuses infrastructures de la capitale

A proximité d'Abidjan, les Ebrié se différentient des autres villages en termes de disponibilité d'infrastructures. Cela se perçoit à travers les études du Ministère du plan recueillis dans l'APE: « S'agissant des équipements publics, on constate une accentuation des inégalités régionales; certaines régions sont plus pénalisées que d'autres ». Parmi les favorisées, figure la région des lagunes, à laquelle appartiennent les villages Ebrié. On retient que la disparité entre la moitié nord du pays et le sud forestier et l'inégalité de développement entre les campagnes et les villes sont à l'origine de la migration vers Abidjan. L'économie du pays est basée sur les matières premières agricoles essentiellement produites dans le sud. En ce qui concerne l'inégalité campagnes/villes, les données sur les indices de développement humains (IDH) sur la Côte d'Ivoire, révèlent un net écart entre les campagnes, plus pauvres et les villes dont les conditions de vie sont meilleures. Tandis que plusieurs villages de l'intérieur, manquent encore d'infrastructures scolaires, chacun des villages Ebrié dispose d'au moins une école. De plus, certaines écoles de l'intérieur manquent d'enseignants alors qu'ils sont en surnombre dans certaines écoles des villages Ebrié. La présence de nombreuses d'écoles offre une grande opportunité de relèvement du taux d'alphabétisme. Ces conditions justifient la présence de plusieurs cadres Ebrié. « Ils ont un effectif de cadres qu'aucun village de l'intérieur ne peut avoir. », a fait remarquer un migrant, invoquant les avantages de la métropole pour les autochtones.

Alors que la distance moyenne nationale qui sépare les populations du centre de santé le plus proche est de 12 Km (APE), les villages Ebrié disposent de leur propre centre de santé. Celui d'Anonkoua-Kouté, un village d'Abobo, attire au-delà du périmètre du village. Les patients viennent de toutes les communes d'Abidjan car les prestations sont jugées bonnes et moins coûteuses. Le cas d'Abidjan-Adjamé est plus révélateur. C'est sur sa terre que se trouve la gare routière internationale et le plus grand marché du pays, dans la commune d'Adjamé (Figure 3).

Le village bénéficie de plusieurs autres infrastructures socio-économiques. La position d'Abidjan-Adjamé est source indéniable de diversification d'activités pour le village et pour son économie. Longtemps restée la capitale du pays, Abidjan est la ville ivoirienne qui présente le plus de possibilité d'emplois. Mais l'amélioration des conditions de vie humaine est entravée par le nombre élevé des habitants comme le révèle leur lieu d'habitation.

Figure 3. Contact du village Abidjan-Adjamé avec le marché d'Adjamé
(R. K. Oura, 2013, Octobre)

Le milieu de vie : les Ebrié, encore à l'abri des difficultés de logement

Antoine P. [1] décrit les conditions de logement dans la métropole:

« L'habitat évolutif, toujours dominant à Abidjan, accueille environ 55% de la population depuis l'arrêt des programmes économiques en 1979… Cet habitat est parfois qualifié de "traditionnel'', bien qu'il soit fort éloigné de l'habitat rural, ou plus communément dénommé "habitat de cour". Ce qui la caractérise particulièrement à Abidjan, c'est qu'elle est très rarement monofamiliale. La cour comprend plusieurs logements et par la force des choses une vie communautaire s'y organise, avec parfois de vives 'tensions dans les relations de voisinage, bien compréhensibles dans une telle promiscuité (cuisine, toilette souvent communes). Elle est parfois insalubre…».

Cette description qui est encore d'actualité dans les communes populaires, concerne peu les villages Ebrié. En effet, à visée économique, l'habitat de cour comprend rarement la commodité en termes de dimension des chambres ou du salon, souvent inexistant chez certains locataires. Aujourd'hui, les villages Ebrié intègrent progressivement d'autres habitants. Mais, à la différence de la vie habituelle en habitat de cours, on crée pour ces derniers, des toilettes et des cuisines, indépendamment de celle de la cour principale. Ce qui met en exergue la qualité relative du cadre de vie des autochtones, comparés aux non-autochtones, en termes de logement. Ce sont en général, des étages ou des villas avec de grandes cours, c'est-à-dire des habitats hautement modernes qu'on ne peut trouver que très rarement dans certains villages du pays. Tandis que le mode de vie s'est ainsi amélioré, on trouve dans certains quartiers de la

ville, des habitats sommaires (construits avec des matériaux de récupération), qui ont l'objet de plusieurs études en Côte d'Ivoire [14].

Mettant en exergue les difficultés de logement d'immigrés ghanéens par rapport aux togolais, [15] s'exprime en ces termes : « L'échelle du quartier met en évidence la visibilité de l'identité étrangère des Ghanéens. Celle-ci s'exprime notamment à travers les formes et les usages de l'habitat, la nature des activités économiques, ainsi que par le biais de pratiques sociales et culturelles atypiques. Les rues sont bordées d'un habitat précaire et homogène…construit à l'aide de claies rendent visible la présence étrangère dans la ville ». Les villes africaines connaissent des difficultés de logement des citadins, surtout dans certains quartiers [14]. Mais, la proximité de la ville d'Abidjan accélère la modernisation progressive du cadre de vie rural [3]. Les villageois Ebrié vivent dans un cadre généralement sain, même comparé à plusieurs citadins : « A Avocatier, les habitats sont certes en dures, mais sont dépourvus de sanitaires, parfois d'électricité et d'eau. Les loyers y sont dérisoires pour les propriétaires pour y mettre des commodités dignes des logements modernes », [14]. Cette description qui dépeint le cadre malsain d'un quartier d'Abobo ne concerne pas les villages Ebrié, moins vulnérables en termes de logement. On ne peut non plus les comparer aux autres villages à l'échelle nationale. En outre, l'autochtone Ebrié ne souffre pas particulièrement de certaines injustices dont sont l'objet certains peuples minoritaires du monde.

Les Ebrié, épargnés de certaines injustices à l'égard de minorités dans le monde

La situation des droits de l'homme des minorités africaines est diverse et elle varie d'un pays à l'autre et d'une communauté à une autre [12]. Ainsi, « en RDC, certains Batwa et Bambuti souffrent moins de la discrimination que leurs homologues du Rwanda et du Burundi [12]. Au Nigéria, les Ogoni et autres communautés autochtones et minorités ont également été privés des effets favorables du développement dans d'autres secteurs clés comme les infrastructures, la santé et l'éducation [15]. [12] avertit que les peuples autochtones souffrent de violations de droits humains particulières au point que certains groupes sont sur la voie d'extinction. Au Nigéria, les Ogoni qui se sont organisés pour défendre leurs droits ont vu neuf de leurs leaders exécutés en 1995 dans une tentation de l'Etat d'écraser la résistance [13]. Bref, la violation des droits des peuples autochtones est beaucoup diffusée à travers la littérature. Mais, la minorité Ebrié se différencie de ces peuples puisque la juridiction ivoirienne ne favorise pas de tels traitements. Même si au départ le droit à la terre a failli échapper aux autochtones, ce sont eux qui décident aujourd'hui de la façon de la gérer. Aucun témoignage d'un traitement particulier qui serait dû à leur appartenance ethnique n'a été signalé. Bien au

contraire, les chefs de village Ebrié ont l'avantage de rencontrer les autorités de l'Etat. A ces rencontres, ils discutent de leurs problèmes. Selon les non-autochtones, cela constitue un avantage certain pour les autochtones. En outre, ils disposent de meilleures conditions d'instruction. A l'échelle du pays, les Ebrié font partis des peuples qui bénéficient le plus du droit à l'éducation, la base pour les populations de disposer de compétences pour affronter la pauvreté. Mieux formés, ils deviennent compétitifs sur le marché de l'emploi. La marginalisation économique et sociale des autochtones dont fait mention [2], n'est pas perceptible en ce qui intéresse les Ebrié vis-à-vis des autres peuples. Une marginalisation qu'il attribue en effet à la faiblesse de l'instruction et au taux élevé d'analphabétisme. Par ailleurs, en recrutant plus de 60% d'actifs citadins, le développement de l'informel est caractéristique des villes africaines [6] et se présente comme une opportunité d'emplois pour les jeunes autochtones dont la réduction de la terre a fait perdre les emplois agricoles. De plus, ils sont pour la plupart, épargnés des contraintes de logement. Par ailleurs, l'urbanisation effrénée crée une forte demande en vivres à laquelle les femmes doivent répondre. Cette situation offre de l'emploi aux autochtones. « Le manioc constitue la matière première d'une importante industrie artisanale féminine: la fabrication et la commercialisation de l'attiéké », [3]. Enfin, Abidjan regorge de l'essentiel des emplois ivoiriens. Cette agglomération rassemble à elle seule 72% de l'industrie manufacturière, 60% des emplois secondaires et 75% des emplois tertiaires (Ministère de l'Economie et des Finances, 1989). Afin de mieux jouir des opportunités que lui offre la métropole, les Ebrié s'organisent pour atténuer ses menaces.

5. LES STRATEGIES DEVELOPPEES PAR LA POPULATION FACE AUX MENACES DE LA METROPOLE

Bellier I. [16] fait savoir que « différentes études soulignent la vulnérabilité des autochtones dans les villes, leur pauvreté, leur exclusion du marché de l'emploi, de la formation, du logement ou encore des mécanismes politiques et judiciaires, éléments qui contribuent à amplifier les discriminations dont ils sont l'objet ». Il ajoute que la mondialisation qui apparaît comme une nouvelle forme d'oppression est à l'origine de cette situation. Pour se protéger de toutes ces menaces, tous les Ebrié se réunissent souvent pour défendre ensemble la terre, leur patrimoine, disent-ils. Dans les villages, ce sont les taxes collectées par le conseil villageois sur les activités économiques qui permettent aux chefferies de faire face aux charges de la collectivité c'est-à-dire la réalisation de travaux d'intérêt publics ainsi que le fonctionnement de la chefferie. Mais, chaque village a un moyen de lutte qui lui est propre. A Lokoua, il a été réservé une centaine d'hectares non bâtis pour les générations futures. Mais pour un si grand village, cela peut-il suffire pour une population en forte croissance ?

A Akouè-Santé, il est interdit aux femmes immigrées de produire l'Attiéké pour préserver l'activité des autochtones. On assiste aussi à une restructuration de l'espace à travers une redéfinition de l'activité agricole qui se traduit par le refoulement des cultures arbustives dans les marges lointaines et le maintien des cultures maraichères et annuelles dans les marges immédiates du village. En pensant aux générations futures, les autorités d'Akoué-Santé ont procédé au bornage de l'espace restant. Le village a créé une commission foncière pour gérer régulièrement les ventes de terrains. Cette commission a interdit toute vente de terres individuelles aux alentours proches du village. En cas de vente de terre familiale, une attestation est délivrée à hauteur de 300 000 FCFA par la chefferie villageoise qui encourage la construction en hauteur afin de conserver le peu de terre restante (Figure 4).

Figure 4. Tentative de construction de maisons en hauteur à Akouè-Santé
(R. K. Oura, 2010, Août)

En outre, le rétrécissement de la terre agricole provoque de façon récurrente, plusieurs conflits fonciers entre villages Ebrié d'une part et à l'intérieur de chaque village d'autre part. Au sein du village, les conflits interviennent entre les membres d'une même famille autour de la vente d'un lot. En effet, malgré le coût élevé des terrains, il n'est pas permis à tous les membres de la famille de bénéficier de la rente foncière. La forme traditionnelle qui accorde exclusivement la gestion foncière aux aînés est de plus en plus contestée par les jeunes. Pour boycotter ce mode de gestion de la terre, certains membres de la famille qui n'en ont pas le droit, vendent clandestinement la terre à des demandeurs au point où plusieurs d'entre eux peuvent se retrouver sur un même lot à la fois. Toutes ces situations engendrent des conflits dont le règlement se fait soit coutumièrement soit de plus en plus à la justice.

Les rencontres des différents villages qui sont de plus en plus organisées obéissent au souci du règlement des conflits. Les Ebrié veulent limiter les conflits fonciers en recommandant le respect de la coutume et prônent la solidarité. En fait, dans le droit foncier traditionnel, la terre s'acquière par héritage qui se fait de l'oncle au plus âgé de ces neveux utérins quand selon la loi moderne, la succession doit se faire du père au fils. Ainsi, du fait de la rente foncière et le développement de l'individualisme, des conflits opposent très souvent les enfants du défunt aux autres membres de la famille. Ces conflits dégradent davantage leurs conditions d'existence et de production agricole.

Avec l'enjeu foncier et les transformations sociales qui ont cours en ces localités sous haute influence abidjanaise, le contrôle de la terre échappe aux autorités coutumières et le développement de la gestion individuelle du foncier accélère la perte de l'espace rural au profit de l'espace urbain. La terre représente une ressource à mettre en valeur pour obtenir de l'argent [3].

Et avec les craintes qui naissent au sein du peuple, les autorités coutumières plaident à ce que l'Etat mette en application les dossiers signés depuis les indépendances. En fait, les Ebrié devraient être dédommagés. Incapable de freiner l'urbanisation, c'est un peuple presque résigné, qui se trouve incapable de préserver ses acquis. Fondamentalement, ils ont perdu leurs ressources vitales et il n'y a pas de programme de l'Etat pour leur venir en aide. Or cette urbanisation qui se fait au détriment du foncier rural pose aussi un problème environnemental. La lagune est sous la menace de la pollution industrielle, des résidus sanitaires, des produits toxiques et etc. Le risque pour la santé des populations riveraines est élevé. La forêt disparaît quant à elle au profit de l'habitat et de l'agriculture du fait de l'étalement urbain (Figure 5).

Figure 5. Etalement d'Abidjan au détriment de la forêt
(R. K. Oura, 2013, Octobre)

Après ces espaces ruraux, ce sont les aires protégées qui sont menacées de disparition. Même la forêt classée de l'Anguededou située au nord d'Abidjan est sujette à une infiltration humaine à des fins économiques [17]. L'intervention de l'Etat peut être par exemple le renforcement de capacités des autochtones afin qu'ils puissent anticiper sur les menaces métropolitaines.

6. CONCLUSION

Une idée essentielle marque ce papier. Nous devons nous départir de l'idée fausse que les Ebrié restent un peuple sans opportunités. Il tire avantage de sa position vis-à-vis d'Abidjan. Toutefois, sans une volonté franche de l'Etat et une prise de conscience véritable des autochtones, de la menace urbaine sur leur avenir, ils ne sauront tirer profit de ces opportunités pour maintenir leur identité. Or, il est apparu combien celle-ci était importante dans le contexte africain. Car les pertes sont déjà importantes: ce peuple est en perte de vitesse. La minorité doit réaliser que l'urbanisation galopante est irréversible. Elle ne pourra pas freiner la dilution urbaine par la simple négation de la métropolisation. Elle doit apprendre à s'y accommoder, à la domestiquer. Les défis seront la perte de l'espace de vie, la perte de la culture, de la langue et de l'estime de soi… D'aucuns penseraient que la flambée des prix des lots constitue un avantage certain qui doit permettre aux autochtones de se réaliser et compenser les pertes. Mais, combien d'entre eux auront-ils encore la possibilité d'en disposer ? Le patrimoine foncier continue de se réduire considérablement. Toutefois, ces défis n'engagent pas que les Ebrié car l'avenir de tous les Abidjanais pourrait en dépendre. D'où la nécessité d'une prise de mesures spéciales de la part de l'Etat, pour les assister.

7. REFERENCES

[1] ANTOINE PH., Peuplements urbains: mortalité, fécondité et conditions d'habitat à Abidjan. In *International population conference*, Florence ; 5-12 June 1985, pp. 93-107.

[2] NYASSOGBO K. Les contraintes de l'étalement urbain ou l'absence de politique urbaine dans les villes du togo : l'exemple de Lomé. In Africa Science. Volume I. Numéro 2 ; 2001, pp. 165- 189.

[3] KOFFI A. Mutations sociales et gestion de l'espace rural en pays ébrié (sud-est de la cote d'ivoire). Thèse de doctorat en géographie : 2007 ; Université Paris1 Panthéon-Sorbonne, Paris.

[4] PIERRÉ-CAPS S., POUMARÈDE J., ROULAND N. (sous la dir. de). Droit des minorités et des peuples autochtones. Paris, PUF, Collection : Droit politique et théorique, 1996.

[5] GRISONI-NIAKI J-C. Dynamiques foncières et immobilières explosion urbaine et développement local à Cotonou. In Les Annales de la Recherche Urbaine, numéro 86, 0180-930-VI-00/86/ ; 1986, pp. 119-125.

[6] UN-Habitat. Vue d'ensemble des problèmes fonciers en milieu urbain en Afrique. In Third African conference on housing and urban development, Bamako, Mali; 22-24 november, 2010, p. 30.

[7] PALMIERI S. Les minorités cachées : Représenter les minorités ethniques et les peuples autochtones au Cambodge. Copyright © UIP et PNUD, 2010, 16 p.

[8] TOURE A. La jeunesse face à l'Urbanisation accélérée en Côte d'Ivoire. In Cahier ORSTOM. Volume XXI, Numéros 2-3 ; 1985, pp. 275-293.

[9] SAMBJANJ D. Ethnies et interculturalité à Lomé (Togo): étude du changement dans les relations inter-ethniques en milieu urbain. In Revue du CAMES-Nouvelle Série B. Volume 007, Numéro 2 ; 2006 (2ème semestre), pp. 67-80.

[10] SEMITI A. Education, aliénation culturelle et problème de développement en Afrique Noire. Annales de l'Université d'Abidjan, série F tome V ; 1981, pp. 115- 136.

[11] OIT. Les droits des peuples autochtones et tribaux dans la pratique. Un guide sur la convention n° 169 de l'OIT, Programme pour la promotion de la convention n° 169 (pro 169), Département des normes internationales du travail ; 2009, 201 p.

[12] CADHP. Rapport du groupe de travail d'experts de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples (cadhp) sur les populations/communautés autochtones, Eks/Skolens Trykkeri, Copenhague, Danemark ; 2005, p. 135.

[13] PYAGBARA L. Les Ogoni du Nigeria : pétrole et exploitation. Micro étude, Minority Rights and development (Droits des minorités et développement) ; 2004, p.5.

[14] KOUADIO M. Stratégies résidentielles d'une catégorie de citadins du bas de l'échelle de qualification : les personnels domestiques féminins de la ville d'Abidjan. In Laboratoire Ville-Société et Territoire ; 2011, 20 p.

[15] SPIRE A. Invisibilité et identification marginale à la ville : les paradoxes d'un quartier à forte représentation immigrée à Lomé (Togo). In *e-migrinter*. Numéro 4 ; 2009, pp. 78-89.

[16] BELLIER I. Les deux faces de la mondialisation, l'ONU et les peuples autochtones, In La mesure de la mondialisation, Cahier du GEMDEV. Numéro 31 ; 2007, pp. 80-95.

17] OURA K., Extension urbaine et protection naturelle : La difficile expérience d'Abidjan, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 12 Numéro 2 | septembre 2012, mis en ligne le 31 octobre 2012, consulté le 03 novembre 2013.